

VICTOIRE EUROPEENNE CONTRE MICROSOFT

C'est un conflit commercial de longue durée qui vient de se terminer, à l'avantage des consommateurs européens.

Après 10 ans d'une bataille acharnée au cours de laquelle la Commission européenne aura infligé à Microsoft plus de 1,6 milliard d'euros d'amende pour abus de position dominante, le géant américain vient de céder aux exigences de Bruxelles. Il s'agit en fait d'une nouvelle affaire faisant suite à une plainte déposée par l'entreprise concurrente Opera Software, visant la pré-installation par Microsoft de son navigateur *Internet Explorer* dans son système d'exploitation, privant ainsi les utilisateurs de *Windows* (soit 90 % des possesseurs de PC dans le monde) de la liberté de choix. Préférant éviter une sanction qui risquait d'être encore plus lourde que les précédentes (6 milliards d'euros !), Microsoft a accepté de permettre aux consommateurs européens de choisir eux-mêmes leur navigateur web, via un écran d'accueil, lors de l'installation de Windows. Cet écran multi-choix sera disponible dès la mi-mars 2010 par mise à jour automatique de Windows ; il proposera une douzaine de logiciels de navigation, identifiés comme les plus utilisés en Europe.

L'éditeur du navigateur Web Opera a toutefois souligné que seuls les consommateurs européens bénéficieront de cette victoire...

Alain MARTY
Centre d'information Europe Direct